

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Fabian JORDAN Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DÉLIBÉRATION DU BUREAU Séance du 27 mai 2024

41 élus présents (59 en exercice, 12 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions :

« Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget. »

RESEAU PARENTS 68: VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2024 (232/7.5/2329B)

La Circulaire fondatrice des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) du 9 mars 1999 considère que « La famille est le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des valeurs et des repères et, de ce fait, elle joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale ».

Le Réseau Parents 68 (RP68) est une interface entre parents, associations, bénévoles et professionnels et est coordonné par la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF). Il organise et anime les actions REAAP du Haut-Rhin destinées à valoriser les compétences parentales. Centre de ressources pour les porteurs de projets, il mutualise les moyens pour le développement de nouvelles actions.

Le comité de pilotage du Réseau Parents 68 est composé des représentants des principales institutions du département : CAF du Haut-Rhin, MSA Alsace, Education Nationale et Collectivité Européenne d'Alsace. Mulhouse Alsace Agglomération a intégré l'instance de pilotage du RP68 à compter de 2023.

En assurant une cohérence dans l'articulation des actions sur le territoire dans un contexte d'optimisation des dépenses de subvention, l'intégration de Mulhouse Alsace Agglomération au sein du RP68 assure une pertinence de l'action et

permettra à la politique de soutien à la parentalité de la collectivité de gagner en visibilité sur le territoire.

L'appel à projet des actions financées dans le cadre du RP68 répond à des critères définis par un cahier des charges répondant aux principes énoncés dans la Charte Nationale des REAAP.

Les propositions de subventions ont été réparties de telle sorte à financer ou cofinancer en partenariat avec les autres institutions au moins une action par territoire et par porteur de projet au regard des critères du cahier des charges.

A l'issue de l'action un bilan est systématiquement demandé et étudié par le comité de pilotage, en son absence soit un remboursement est demandé au porteur soit un report de l'action sur l'année suivante peut être envisagé.

Il est proposé pour cette année que Mulhouse Alsace Agglomération participe au financement ou co-financement de **23 actions portées par 17 porteurs de projets différents**. Elles ont été retenues au regard de leur pertinence par le comité de pilotage qui a effectué une analyse des 240 projets d'actions et réceptionnées dans le cadre de l'appel à projets du RP68.

Nous sommes dans un partenariat finançant le RP68 depuis 2023, le montant varie en fonction des projets et des structures soutenus, toujours dans la limite maximale de 12 000 €. Il est proposé le versement des 23 subventions suivantes :

Porteur du projet	Intitulés du projet et de l'action	Coût du projet	Financements autres (CAF, CEA, MSA)	Financement m2A
Mairie de Kingersheim	Spectacle « Maintenant tu sais pourquoi tu pleures »	2 531 €	355 €	300 € (11,85%)
Mairie de Kingersheim	Dix jours sans écrans	3 600 €	0 €	300 € (8,33%)
Association Halte-Garderie de Kingersheim - MAC La souris verte	Être père aujourd'hui	1 717 €	500 €	550 € (32,03%)
MJC de Wittenheim	Atelier parent-enfant	2 600 €	1 000 €	600 € (23,08%)
CSC La Margelle Staffelfelden	Mieux vivre sa parentalité : Comment accompagner mon enfant dans sa réussite scolaire ?	1 297 €	300 €	500 € (38,55%)
CSC Riedisheim	Spectacle « Faites des enfants ! qu'ils disaientEt maintenant, comment on fait ? »	2 025 €	405 €	400 € (19,75%)
Association la Petite Ourse	Groupe d'échanges autour de la séparation parentale	4 840 €	3 400 €	600 € (12,40%)
CCAS MULHOUSE	Rendez-vous de la parentalité 2024 au CSC Wagner	7 700 €	0 €	300 € (3,90%)
CCAS MULHOUSE	Réseau local parents Mulhouse	31 260 €	3 000 €	500 € (1,60%)
CCAS MULHOUSE - Service Santé	La Pause des Parents	19 200 €	500 €	500 € (2,60%)

CSC PAX Mulhouse LAEP	Atelier langage pour les tous petits à partir de la Dynamique Naturelle de la Parole (DNP)	1 480 €	600€	545 € (36,82%)
CSC Appona	Ateliers Montessori itinérants	9 390 €	2 500 €	500 € (5,32%)
CSC Coréal Wittenheim - Laep Le Petit Poucet	Dynamique Naturelle de la Parole à l'école maternelle du QPV Markstein La Forêt	2 429 €	600 €	500 € (20,58%)
Association L'Aire Mômes - Lutterbach	Cafés des parents et ateliers parents	10 583 €	6 800 €	200 € (1,89%)
Association L'Aire Mômes - Lutterbach	Ateliers parents/enfants	5 912 €	3 000 €	500 € (8,46%)
Ecole supérieure de praxis sociale de Mulhouse (intervention au Centre Pénitentiaire Mulhouse Lutterbach)	Ateliers de fabrication d'objets en direction des mères	6 665 €	2 640 €	300 € (4,50%)
Ecole supérieure de praxis sociale de Mulhouse (intervention au Centre Pénitentiaire Mulhouse Lutterbach)	Ateliers « Porte-moi en corps ! »	3 616 €	1 300 €	300 € (8,30%)
MJC-CSC La Bobine Pfastatt	Café des parents	3 150 €	1 900 €	600 € (19,05%)
MJC-CSC La Bobine Pfastatt	Atelier de langage	2 980 €	1 000 €	500 € (16,78%)
FEDERATION FOYERS CLUBS ALSACE	Du théâtre pour soutenir la parentalité !	2 120€	0 €	585 € (27,59%)
UDAF du Haut- Rhin	Ciné débat sur le cyberharcèlement	3 560 €	460 €	500 € (14,04%)
Enfance et familles d'adoption du Haut-Rhin	Groupes de parole	3 300 €	2 620 €	300 € (9,09%)
CSC d'Illzach	Manger plus sain au sein du centre de loisirs sans hébergement	2 050 €	300 €	350 € (17,07%)
	TOTAL			10 230 €

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnées au respect par les bénéficiaires des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947

du 31 décembre 2021 sous réserve d'éventuelles dérogations prévues par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

La somme est versée en une seule fois directement au porteur de projet et dans le mois suivant la décision du Bureau.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 10 Service gestionnaire et utilisateur – 113 Ligne de crédits n°5688 « Appel à projets Parentalité Citoyenneté »

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- décide d'attribuer les subventions proposées aux porteurs de projet,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Ne prennent pas part au vote (11): Thierry BELLONI (représenté par Jean-Marie BEHE), Antoine HOMÉ, Pierrette KEMPF, Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Josiane MEHLEN, Véronique MEYER, Rémy NEUMANN, Christiane SCHELL, Jean-Luc SCHILDKNECHT, Cécile SORNIN et Fabienne ZELLER.

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Fabian JORDAN